



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service Mobilités Transports
Département Transports Routiers et Véhicules
Unité Accès à la profession et gestion des entreprises

Orléans, le 7 septembre 2023

ATTESTATION

à remettre au tribunal de commerce ou à la chambre des métiers compétente
en vue de l'immatriculation de l'entreprise bénéficiaire au registre du commerce

Entreprise : A.V.E TRANS	SIREN :
Forme Juridique : SAS	
Nom commercial :	
Adresse du siège social : 8 avenue du Maréchal Lyautey - 18000 BOURGES	
Responsable légal président : Zarouhi AVETISYAN (titulaire de l'attestation de capacité professionnelle au transport de marchandises)	
Directeur Général : AVETISYAN Gourguen	

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire, après avoir pris connaissance des documents ci-après :

- statuts de la société
- attestation de capacité professionnelle,
- procès verbal d'assemblée générale,

certifie que l'entreprise remplit les conditions fixées pour être autorisée à exercer au : registre des transporteurs publics routiers de marchandises.

Cette attestation, valable un mois, permet l'établissement de l'extrait d'inscription au registre du commerce, sur lequel devra figurer la mention suivante :

- transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen exclusivement de véhicules n'excédant pas un poids maximum autorisé de 3,5 tonnes

La responsable d'unité

Aurelie DUBOIS
aurelie.dubois
Signature numérique de
Aurelie DUBOIS
aurelie.dubois
Date : 2023.09.08 08:40:15
+02'00'

Aurélie DUBOIS

Note importante :

L'activité de commissionnaire de transport est réglementée. En l'absence de la mention « commissionnaire » sur la présente attestation, l'activité correspondante envisagée par l'entreprise (d'après les statuts) ne saurait être valablement retenue au registre du commerce.

Ce document est destiné aux formalités administratives liées à la création de l'activité envisagée.
IL NE CONSTITUE PAS UNE AUTORISATION D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TRANSPORTEUR PUBLIC ROUTIER DE MARCHANDISES.